

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**Distr. générale  
17 mai 2002

Original: français

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-septième session**  
Point 68 c) de la liste préliminaire\*  
**Examen et application du Document de clôture**  
**de la douzième session extraordinaire**  
**de l'Assemblée générale : mesures de confiance**  
**à l'échelon régional : activités du Comité consultatif**  
**permanent des Nations Unies chargé des questions**  
**de sécurité en Afrique centrale**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 16 mai 2002, adressée**  
**au Secrétaire général par le Représentant permanent**  
**de la République démocratique du Congo**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la dix-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 22 au 26 avril 2002 à Kinshasa en République démocratique du Congo (voir annexe).

La réunion a fait d'importantes recommandations et a décidé de tenir sa dix-huitième réunion ministérielle à Bangui, en République centrafricaine, dans la deuxième quinzaine du mois d'août, à une date à préciser.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 c) de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Atoki **Ileka**

---

\* A/57/50/Rev.1.



**Annexe à la lettre datée du 16 mai 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la dix-septième réunion ministérielle du Comité consultatif  
permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité  
en Afrique centrale (Kinshasa, 22-26 avril 2002)**

## **Introduction**

La dix-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Kinshasa, du 22 au 26 avril 2002.

Les États membres suivants ont pris part à cette réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Le Rwanda a été absent.

Les représentants des Secrétaires généraux de l'ONU, de l'OUA et de la CEEAC, ont également participé aux travaux.

Présidée par S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par le général Lamine Cisse, Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine et Directeur du BONUCA;
- Le message du Secrétaire général de l'OUA lu par le colonel Mayell Mbaye, fonctionnaire militaire au Bureau de liaison de l'OUA en République démocratique du Congo;
- L'allocation de S. E. M. l'Ambassadeur Nelson Cosmé, Secrétaire général adjoint chargé de la paix, la sécurité et la stabilité de la CEEAC;
- Le discours d'ouverture de S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Le Comité consultatif a commémoré son dixième anniversaire à l'occasion de la dix-septième réunion ministérielle. Cette cérémonie s'est tenue sous la

présidence de S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

## **Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport intérimaire du Bureau par son président
3. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale
4. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale
5. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité
  - a) Établissement d'un mécanisme d'alerte rapide;
  - b) Mise en place du COPAX;
  - c) Création d'un parlement sous-régional;
  - d) Activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie;
  - e) Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères en Afrique centrale;
  - f) Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés et personnes déplacées en Afrique centrale.

6. Examen du rapport de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés
7. Examen du rapport de la rencontre des chefs d'état-major des pays de l'Afrique centrale
8. Date de la prochaine réunion
9. Divers
10. Adoption du rapport de la dix-septième réunion ministérielle
11. Commémoration du dixième anniversaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

## Déroulement des travaux

### I. Rapport intérimaire du Bureau par son président

Le Comité a pris acte du rapport intérimaire du bureau présenté par S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Le Comité a salué le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le bureau s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés lors de la seizième réunion ministérielle, au sujet notamment de l'organisation de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés à Kinshasa, l'organisation de la rencontre des chefs d'état-major à Libreville pour repenser l'exercice Biyongho, la sensibilisation des pays de la sous-région sur la nécessité de la signature du Pacte d'assistance mutuelle, du Protocole relatif au COPAX, de l'organisation de la dix-septième réunion ministérielle, et des démarches menées en vue du démarrage des activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie.

### II. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

À la seizième réunion ministérielle du Comité consultatif qui s'est tenue à Kinshasa du 13 au 17 août

2001, il a été décidé de modifier la manière de présenter la revue de la situation géopolitique et de sécurité des pays de l'Afrique centrale et de confier désormais au secrétariat du Comité le soin de préparer, à cet égard, un document de base qui serait examiné par les participants au titre du point concerné de l'ordre du jour. Le secrétariat s'est acquitté de cette tâche et a présenté un document qui a fait l'objet d'un examen et de discussions entre les membres du Comité.

À la suite de cet examen, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

#### Angola

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation en Angola marquée notamment par la signature le 4 avril 2002 d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA.

Le Comité a félicité le Gouvernement angolais pour les efforts méritoires qu'il a déployés pour créer les conditions propices à la reprise du processus de paix, à la réconciliation nationale et à la reconstruction du pays notamment avec l'adoption le 13 mars 2002, d'une déclaration en quinze points dans laquelle il a demandé aux forces armées de cesser toute offensive, à compter du 14 mars 2002 afin de permettre des contacts avec les troupes de l'UNITA et fait part de son intention de :

- Prendre les mesures nécessaires à l'organisation de nouvelles élections;
- Mettre en oeuvre des actions nécessaires à la consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays;
- Lancer un plan d'urgence pour la réinstallation des déplacés, la réinsertion des ex-combattants et des vétérans, des orphelins de guerre, des blessés;
- Présenter un programme de réinsertion dans la vie nationale des membres des forces de l'UNITA;
- Créer les conditions nécessaires à la transformation de l'UNITA en parti politique;
- Proposer l'adoption d'une loi d'amnistie pour tous les crimes commis dans le contexte du conflit armé en vue de la réconciliation nationale;
- Lancer un programme d'investissement public destiné à assurer la reconstruction de l'économie

et la réhabilitation des infrastructures sociales et administratives.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la situation humanitaire en Angola, avec notamment :

- L'existence d'un grand nombre de personnes déplacées, qui fuyant les combats, ont été amenées à délaisser leurs biens et leurs moyens de subsistance et à se concentrer dans les centres urbains où elles sont confrontées à la malnutrition et à l'insuffisance de la couverture sanitaire;
- La détérioration tragique des conditions de vie des populations se trouvant dans les zones inaccessibles aux organisations humanitaires.

Il s'est félicité des efforts consentis par le Gouvernement angolais pour venir en aide aux populations déplacées et faciliter l'accès des organisations humanitaires aux populations dans le besoin et l'a encouragé à poursuivre ses efforts notamment en ce qui concerne la réhabilitation des infrastructures, le démantèlement des camps de transit, la réinstallation des personnes déplacées et l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Comité a appelé la communauté internationale à accroître substantiellement son assistance au Gouvernement angolais pour soulager les souffrances de ses populations victimes de la guerre et pour soutenir le processus de paix. Il a proposé que les actions de consolidation de la paix telles que la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, la reconstruction et le relèvement économique retiennent l'attention en priorité.

### **Burundi**

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la détérioration des conditions de vie de la population au Burundi et par la persistance de l'insécurité dans ce pays en raison notamment de la poursuite des attaques lancées contre les populations civiles et les infrastructures économiques par les groupes armés.

Il a salué les efforts déployés par la médiation et par certains chefs d'État pour obtenir le cessez-le-feu et ramener la paix au Burundi et a encouragé ces derniers à les poursuivre dans le cadre du processus d'Arusha.

Il s'est félicité de la mise en place progressive des institutions de la transition et a exprimé son soutien aux efforts du Gouvernement du Burundi et de tous les Burundais engagés dans la recherche d'une paix durable.

Il a invité les pays de la sous-région d'Afrique centrale et plus particulièrement ceux de la région des Grands Lacs à faire pression sur les groupes armés pour les amener à conclure un cessez-le-feu, à aider les Burundais à retrouver la paix par le dialogue et la réconciliation et à s'abstenir d'apporter une aide directe ou indirecte à la rébellion.

Il s'est félicité à cet égard du dialogue de haut niveau en cours entre le Burundi et la République démocratique du Congo et notamment des termes du communiqué conjoint publié à l'issue de la visite à Kinshasa du 6 au 8 janvier 2002 du Ministre des relations extérieures et de la coopération de la République du Burundi, qui autorise des espoirs réels quant à l'évolution de la situation entre les deux pays.

Le Comité a lancé un appel pressant à tous les mouvements armés afin qu'ils arrêtent immédiatement les hostilités et se joignent au processus d'Arusha en s'engageant de bonne foi dans les négociations en vue d'un cessez-le-feu total et rapide.

Il a exhorté toutes les parties burundaises à oeuvrer en faveur de la réconciliation nationale et du retour à la paix au Burundi afin de permettre l'application intégrale de l'Accord de paix d'Arusha.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale et en particulier aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux du Burundi pour un soutien conséquent aux efforts en faveur de la paix et de l'amélioration des conditions de vie de la population de ce pays, notamment en concrétisant rapidement les engagements pris à Paris et à Genève lors des conférences des donateurs sur le Burundi.

### **Cameroun**

Le Comité a salué le climat de paix et de stabilité observé au Cameroun.

Il s'est félicité de la poursuite de la politique de dialogue menée par le Gouvernement camerounais dans le cadre de la mise en oeuvre d'une démocratie consensuelle propice à un développement harmonieux du pays.

Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Gouvernement camerounais dans la poursuite de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme de même que la consolidation des acquis en matière de droits de l'homme.

Il s'est félicité de la politique de bon voisinage menée par le Gouvernement camerounais à l'égard des autres pays de la sous-région.

Le Comité s'est néanmoins déclaré vivement préoccupé par les informations fournies par la délégation camerounaise au sujet du contenu de l'arrêt rendu en mars 2002 par la Cour fédérale de justice du Nigéria, qui demande au Gouvernement nigérian et à toute personne physique et morale de ce pays de soutenir politiquement, financièrement et militairement la sécession de la partie anglophone du Cameroun.

À cet égard, il s'est vigoureusement élevé contre toute tentative de déstabilisation d'un pays de la sous-région et a de nouveau invité les deux pays à éviter tout acte susceptible d'accroître la tension en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice que le Cameroun a saisie dans l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre la République du Cameroun et la République fédérale du Nigéria.

Le Comité, tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux pays amis afin qu'ils aident au maintien de la paix entre le Cameroun et le Nigéria en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice, prie cette dernière de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aboutisse rapidement la procédure pendante devant ladite Cour.

Le Comité a de nouveau exhorté le Nigéria à se conformer strictement aux mesures conservatoires édictées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 15 mars 1996 et a invité les deux parties à s'abstenir de tout acte qui rendrait difficile l'application de l'arrêt définitif de la Cour.

Le Comité a invité les deux pays à respecter le verdict de la Cour internationale de Justice, quel qu'il soit et s'est félicité des engagements pris par le Cameroun à cet égard.

### **Gabon**

Le Comité s'est réjoui du climat de paix et de stabilité politique au Gabon et notamment de la tenue récente des élections législatives et de la formation

d'un gouvernement d'ouverture intégrant l'opposition la plus représentative.

Il s'est félicité de la tenue à Libreville, du 18 au 21 mars 2002, de la deuxième réunion ordinaire de la Commission tripartite, composée du Gabon, du Congo et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'augmentation du nombre des rapatriements volontaires des réfugiés congolais du Gabon et de la décision prise par les trois parties à l'issue de la réunion susmentionnée d'organiser des missions tripartites sur les territoires congolais et gabonais, afin de permettre une meilleure sensibilisation des réfugiés et le suivi des rapatriés.

### **Guinée équatoriale**

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut en Guinée équatoriale.

Il a pris note avec satisfaction de la poursuite du processus démocratique en Guinée équatoriale marqué notamment par :

- L'exercice normal des activités des partis politiques;
- La tenue de congrès statutaires par les partis politiques de l'opposition, avec le financement du Gouvernement;
- La révision du Pacte national de concertation entre le Gouvernement et les partis politiques, qui constitue un cadre privilégié de concertation politique;
- L'adoption par le Parlement de mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de bonne gouvernance.

Le Comité s'est félicité de la résolution adoptée par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en vue de l'élaboration d'un programme d'assistance technique de la Commission destiné à renforcer les institutions nationales de promotion des droits de l'homme.

### **République centrafricaine**

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la précarité de la situation politique, économique et sécuritaire en République centrafricaine en raison notamment des crises à répétition survenues l'année

dernière dans ce pays avec la tentative de coup d'État du 28 mai 2001 et la rébellion en novembre de l'ancien chef d'état-major de l'armée centrafricaine, le général Bozizé.

Il s'est félicité du retour au calme dans le pays et a pris note avec satisfaction des mesures d'apaisement prises par le Gouvernement centrafricain et des efforts déployés pour lutter contre l'insécurité, poursuivre le processus de la restructuration des forces armées, la création d'une armée républicaine et le désarmement.

Il s'est félicité des efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le dialogue politique et encourager la réconciliation nationale en République centrafricaine.

Le Comité a rappelé que la responsabilité première de l'amélioration de la situation en République centrafricaine repose sur les filles et les fils de ce pays et en particulier sur les dirigeants politiques. Afin d'assurer le relèvement du pays, le Comité a exhorté ceux-ci à privilégier le dialogue, la tolérance, la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme, des institutions démocratiquement élues et de l'ordre constitutionnel.

Il a appelé la communauté internationale et en particulier les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République centrafricaine à lui apporter une assistance conséquente, afin de recréer les conditions d'une paix et d'un développement durable du pays.

### **République du Congo**

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation générale au Congo, marquée notamment par l'organisation du dialogue national sans exclusive, l'amélioration de la situation générale de paix et de sécurité, le retour progressif des réfugiés et des personnes déplacées, la poursuite du ramassage des armes de guerre, la démobilisation et la réinsertion des ex-miliciens, la tenue le 10 mars 2002 de l'élection présidentielle reconnue comme libre et transparente par les observateurs internationaux.

Il s'est néanmoins déclaré vivement préoccupé par les attaques récentes menées dans ce pays par des milices armées qui mettent en danger la paix retrouvée après plusieurs années marquées par des affrontements fratricides qui ont endeuillé de nombreuses familles et provoqué d'importantes destructions.

Le Comité s'est également déclaré préoccupé par les difficultés rencontrées par les personnes déplacées fuyant les récentes hostilités et a lancé un appel à la communauté internationale et en particulier aux agences humanitaires pour une assistance conséquente à ces populations dans le besoin.

### **République démocratique du Congo**

Le Comité s'est félicité de la signature de l'Accord politique pour la gestion consensuelle de la transition en République démocratique du Congo intervenue le 19 avril 2002 entre le Gouvernement, le Mouvement de libération du Congo (MLC) et les autres composantes ayant pris part au dialogue intercongolais qui s'est tenu à Sun City en Afrique du Sud et exhorte les parties non signataires à adhérer au processus en cours.

Il s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite des atteintes à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et notamment des récents affrontements dans la zone de Moliro et dans les Kivu, des informations faisant état de mouvements de troupes à l'est de la République démocratique du Congo, en violation de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, du Plan de Kampala et des sous-plans de Harare et des combats impliquant forces rebelles et autres groupes armés à l'est et au nord-est du pays.

Il a demandé aux parties ne l'ayant pas encore fait d'achever leur désengagement sur les nouvelles positions défensives conformément au Plan de Kampala et aux sous-plans de Harare sur le désengagement et le redéploiement.

Le Comité a demandé à tous les pays dont les troupes se trouvent présentes en République démocratique du Congo de prendre les dispositions nécessaires et suffisantes pour un retrait rapide, complet et ordonné conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de restaurer la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays.

Il a demandé à toutes les parties concernées de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la démilitarisation rapide de la ville de Kisangani conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux décisions prises par le Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu en République

démocratique du Congo, lors de la réunion tenue à Lusaka le 20 mars 2002.

Le Comité s'est félicité du nouveau concept d'opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) tel que défini par le Secrétaire général de l'ONU et a demandé au Conseil de sécurité d'accélérer le déploiement de la MONUC à l'est de la République démocratique du Congo dans le cadre de la phase III de son mandat.

Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite du pillage systématique et de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses dans la partie occupée de la République démocratique du Congo et a demandé l'arrêt immédiat de ces pratiques.

Il a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la détérioration de la situation humanitaire en République démocratique du Congo et des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées dans la partie occupée de la République démocratique du Congo.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter son appui au processus de paix en République démocratique du Congo, fournisse une assistance conséquente aux populations touchées par la guerre et réponde généreusement à l'appel global pour la République démocratique du Congo pour 2002 lancé le 27 novembre 2001 par l'ONU et ses partenaires de l'action humanitaire. Il a également demandé à toutes les parties de prendre les dispositions nécessaires pour permettre aux organisations humanitaires d'accéder sans entrave et en toute sécurité aux populations dans le besoin.

#### **Sao Tomé-et-Principe**

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut à Sao Tomé-et-Principe et du renforcement du processus démocratique avec les récentes élections législatives qui se sont traduites par la constitution d'un gouvernement d'union nationale.

Il a pris note avec satisfaction du grand nombre de femmes présentes dans le récent gouvernement et s'est félicité de la politique de bon voisinage que le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe entretient avec les pays de la région.

#### **Tchad**

Le Comité s'est félicité du renforcement du processus démocratique au Tchad, marqué notamment par l'organisation des élections législatives en avril 2002 et la mise en place effective et progressive des structures judiciaires.

Le Comité a encouragé le chef de l'État tchadien S. E. M. Idriss Deby à poursuivre ses efforts de dialogue avec les différents mouvements de l'opposition.

Il s'est réjoui des efforts faits par le Gouvernement tchadien pour maintenir les contacts avec les exilés politiques et entretenir le dialogue avec les différentes formations politiques. Il a accueilli avec satisfaction l'Accord de paix conclu le 7 janvier 2002 à Tripoli entre le Gouvernement et le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT).

Il a invité le Gouvernement tchadien et le MDJT à tout mettre en oeuvre pour l'application effective des termes de cet accord, dans l'intérêt du peuple tchadien.

Le Comité a encouragé les autorités des pays d'accueil des exilés politiques tchadiens à s'impliquer davantage dans le processus de dialogue engagé au Tchad en vue de leur permettre de retourner dans leur pays.

Il s'est félicité de la récente visite à N'Djamena du chef de l'État centrafricain S. E. M. Ange Félix Patassé qui a accéléré la décrispation du climat politique entre le Tchad et la RCA et a encouragé les deux pays à poursuivre les efforts en cours pour trouver une solution définitive à l'affaire du général Bozizé.

### **III. Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale**

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'intensification des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant notamment à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous-région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé la poursuite de la coopération et de la concertation entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale, notamment dans le cadre de rencontres périodiques et de l'organisation d'opérations conjointes.

Le Comité s'est notamment félicité :

- De la rencontre à Kinshasa du 6 au 8 janvier 2002 des Ministres des relations extérieures et de la coopération de la République du Burundi et du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo qui a donné lieu à la publication d'un communiqué conjoint contenant d'importants engagements porteurs de grands espoirs sur l'évolution future de la coopération en matière de sécurité entre les deux pays;
- De la rencontre à N'Djamena entre le Président Deby et le Président Patassé qui a permis d'accélérer la décrispation des relations entre les deux pays et de faire baisser la tension aux frontières;
- De l'ouverture au Cameroun de plusieurs centres de formation à vocation régionale dans les domaines de la police judiciaire, de la défense, du maintien de l'ordre et de la sécurité;
- Des rencontres tripartites organisées depuis août 2001 entre l'Angola, la République démocratique du Congo et le Congo au niveau ministériel et des responsables chargés des questions de sécurité, ainsi que de la coopération entre ces trois pays sur la sécurité aux frontières avec notamment l'instauration de laissez-passer et de visas uniques;
- De l'organisation de patrouilles fluviales mixtes entre la République démocratique du Congo et la République du Congo;
- De la coopération entre le Tchad et la République centrafricaine dans la lutte contre les coupeurs de route;
- De la visite du Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, S. E.

M. Fradique Melo Bandeira De Menezes en Guinée équatoriale;

- De l'organisation de patrouilles mixtes aux frontières entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale;
- Des rencontres de concertation entre autorités administratives et militaires des zones frontalières pour dissiper les tensions entre populations et renforcer la confiance;
- Des rencontres au sommet organisées entre les pays de l'Afrique centrale au niveau bilatéral ou multilatéral sur des questions de sécurité.

Le Comité a manifesté sa profonde inquiétude au sujet de la persistance du grand banditisme et de l'insécurité dans les pays de la sous-région et en particulier du phénomène de « coupeurs de route ». Il a recommandé l'intensification des échanges d'informations et l'organisation d'opérations conjointes de grande envergure pour lutter contre ce fléau. Il a préconisé la tenue d'une réunion de haut niveau sur la question, qui envisagerait notamment la mise en place d'un cadre juridique approprié de coopération en la matière.

Il a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les services de sécurité des différents pays en vue de lutter contre le commerce transfrontalier de véhicules volés.

Rappelant l'importance que revêt pour la paix et la sécurité dans la sous-région, le Protocole relatif au COPAX et le Pacte d'assistance mutuelle conclus en février 2000 à Malabo entre les pays d'Afrique centrale, le Comité a recommandé au Bureau de sensibiliser les pays ne l'ayant pas encore fait à signer et/ou à ratifier lesdits textes.

Conscient de la nécessité de renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, le Comité a lancé un appel aux pays n'ayant pas encore signé l'Accord de coopération en matière de police criminelle adopté à Yaoundé en avril 1999 lors de la réunion du Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) de prendre toutes les dispositions utiles en vue de procéder à la signature rapide de ce texte et d'en garantir la pleine efficacité.

## **IV. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif**

### **A. Mise en place du COPAX**

Le Comité a demandé aux pays ayant ratifié les textes régissant le COPAX et le Pacte d'assistance mutuelle (le Cameroun, Sao Tomé-et-Principe, le Gabon et la Guinée équatoriale) de transmettre les instruments de ratification y afférents au pays dépositaire, à savoir le Gabon et a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait, à prendre les dispositions nécessaires à la ratification de ces instruments juridiques avant la prochaine réunion ministérielle.

S'agissant du mécanisme d'alerte rapide, le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétaire général adjoint de la CEEAC concernant :

- L'approbation d'un budget pour la mise en oeuvre du COPAX;
- Les discussions avec l'Union européenne en vue du financement d'un programme d'appui au MARAC et aux différentes initiatives sur la paix et la sécurité dans le cadre des fonds du neuvième FED, des accords ACP;
- Les discussions avec les autorités françaises en vue d'une assistance dans le cadre du Programme RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix).

Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la proposition du Département des affaires politiques de voir un des pays membres du Comité lancer un projet pilote dans le cadre du Mécanisme d'alerte rapide dont les autres pays membres pourraient s'inspirer.

Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétaire général adjoint de la CEEAC sur l'étude en cours sur le Mécanisme d'alerte rapide qui permettra d'en évaluer les coûts et les modalités de mise en oeuvre.

Il a demandé au Secrétariat général de la CEEAC de lui présenter cette étude à sa prochaine réunion ministérielle.

### **B. Démarrage des activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale**

Le Comité a exprimé sa satisfaction au sujet du démarrage effectif des activités du Centre et a pris note de l'exposé présenté à cet égard par M. l'Ambassadeur Teferra Shiawl-Kidanekal, Directeur du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et de la démocratie.

Il s'est notamment félicité de :

- La signature, le 12 septembre 2001, d'un accord de siège entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Haut Commissariat aux droits de l'homme relatif au Centre;
- La prise de fonctions le 13 mars 2002 du Directeur du Centre;
- La réalisation par le Centre depuis sa création de diverses activités dans les domaines suivants : formation, coopération technique, information publique et développement de partenariats pour la promotion des droits de l'homme.

Le Comité a félicité le Gouvernement camerounais, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Secrétariat général de la CEEAC pour leurs efforts conjugués menés en vue de la mise en oeuvre effective du Centre sous-régional des Nations Unies des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.

### **C. Création d'un parlement sous-régional**

Le Comité s'est félicité de la création d'un réseau des parlementaires de l'Afrique centrale en vue de la concrétisation du projet de parlement sous-régional dont le siège est prévu à Malabo.

Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat de la CEEAC concernant la tenue de la réunion des parlementaires de l'Afrique centrale à Luanda en mars 2000, et la réunion des femmes parlementaires de l'Afrique centrale sur la paix et la sécurité, tenue à Libreville, du 21 au 23 avril 2002.

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'engagement renouvelé de la Guinée équatoriale d'abriter cette institution.

## **V. Examen du rapport de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés**

Le Comité a pris note avec intérêt du rapport de ladite conférence qui s'est tenue à Kinshasa en novembre 2001 et a procédé à son adoption.

Reconnaissant que les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits armés et qu'ils jouent un rôle majeur dans la recherche des solutions aux conflits, le Comité a recommandé aux pays membres de veiller à les inclure dans leurs délégations à ses différentes réunions.

Il a tout spécialement recommandé aux pays abritant lesdites réunions d'inclure des femmes et des jeunes dans leurs délégations.

## **VI. Examen du rapport de la rencontre des chefs d'état-major des pays de l'Afrique centrale à Libreville**

Le Comité a réitéré son engagement à organiser, en coopération avec la CEEAC, un exercice militaire conjoint de simulation aux opérations de maintien de la paix impliquant les forces armées de ses pays membres.

Il a été saisi du rapport de la rencontre regroupant les chefs d'état-major des pays d'Afrique centrale afin de repenser l'exercice militaire « Biyongho 2003 » qui s'est tenue à Libreville du 18 au 20 mars 2002 et en a procédé à l'adoption. Il s'est félicité de ce que le coût de cet exercice ait pu être revu à la baisse, soit environ 800 millions de francs CFA au lieu de 2 milliards.

Le Comité a confirmé le Gabon dans sa qualité de pays devant abriter l'exercice militaire. Il a en outre recommandé que le Gabon soit le pays leader de l'exercice, en vue d'une cohérence dans l'exécution des missions et à cet égard l'a chargé des tâches suivantes :

- Assurer la présidence du Comité de planification;
- Gérer les opérations liées à Biyongho 2003;

- Mener les actions de sensibilisation auprès de tous les pays de la région en vue de leur participation effective à l'exercice;
- Susciter auprès des États membres la mise à disposition de l'opération des moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement des missions de projection;
- Veiller au bon déroulement de l'exercice.

Le Comité s'est félicité de la décision du Gouvernement gabonais de contribuer pour deux cents millions (200 millions) de francs CFA selon les termes contenus dans la correspondance adressée à Mme la Secrétaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

Le Comité a procédé à la répartition suivante pour la prise en charge des coûts de l'exercice :

- Gabon : 200 millions; Angola, Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo : 400 millions francs CFA, à raison de 80 millions par pays;
- Burundi, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Tchad : 200 millions, à raison de 50 millions par pays.

Le Comité a demandé qu'une provision correspondant à un dixième du montant des contributions soit versée au plus tard le 1er août 2002, le solde devant être versé au 2 avril 2003 auprès du pays leader.

Le Comité a arrêté les dates des conférences de planification ainsi qu'il suit :

- Du lundi 2 au vendredi 6 septembre 2002 : première conférence de planification à Libreville et Franceville
- Du lundi 3 au vendredi 6 février 2003 : deuxième conférence de planification à Libreville et Franceville
- Du lundi 7 au dimanche 13 avril 2003 : troisième conférence de planification à Libreville et Franceville

Le Comité a arrêté les dates des différentes phases de l'exercice comme suit :

- Du mardi 10 au vendredi 13 juin 2003 : CPX (exercice d'état-major)

- Du samedi 14 au mercredi 18 juin 2003 : FTX (exercice avec troupes sur le terrain)
- Du mercredi 18 au samedi 21 juin 2003 : débriefing et démontage

Mandat a été donné au Bureau de solliciter la prise en charge technique par les Nations Unies des opérations liées à la « montée en puissance » et de demander à la CEEAC de prendre toutes les mesures appropriées pour l'obtention d'un appui matériel additionnel auprès des donateurs.

## VII. Recommandations spéciales

a) Le Comité a demandé à la CEEAC d'organiser, avec l'assistance du secrétariat du Comité, un atelier sur la mise en oeuvre par les États membres de la CEEAC du Plan d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue en juillet 2001 à New York. Mandat a été donné au Bureau de suivre l'évolution de la question et d'en rendre compte au Comité au cours de ses réunions ultérieures.

b) Le Comité a décidé d'inviter le Département des affaires de désarmement à prendre part à la dix-huitième réunion ministérielle afin d'y faire un exposé sur les objectifs du registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles et du registre sur les dépenses militaires.

c) Le Comité a pris note avec intérêt des informations fournies par le Secrétariat sur la disponibilité du Département des affaires de désarmement à apporter son assistance aux pays membres pour :

- Les opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants;
- La collecte, le stockage, la gestion et la destruction des armes;
- Le renforcement des capacités en matière de formation et en matière institutionnelle;
- L'organisation de séminaires sur la coopération entre civils et militaires.

Il a également pris note des procédures de soumission de telles demandes d'assistance et a lancé

un appel au Secrétariat général des Nations Unies pour que les demandes de cette nature présentées par les pays membres du Comité soient examinées avec diligence et sur la base de critères objectifs et transparents.

d) Le Comité a recommandé la convocation par le représentant du Bureau à New York de rencontres régulières regroupant les représentants des pays membres du Comité auprès de l'ONU, afin qu'ils puissent être rapidement informés des décisions prises par les réunions ministérielles.

e) Le Comité s'est félicité de la tenue à Libreville du 11 au 15 mars 2002 de la réunion sous-régionale sur le trafic et l'exploitation des enfants sous l'égide de la CEEAC, de l'UNICEF et du BIT et a demandé dans le cadre de l'élaboration d'une convention sous-régionale sur cette question, son suivi.

f) Pour contribuer à la lutte contre l'impunité dans la sous-région, laquelle impunité est l'un des facteurs à la base de situations de rupture de la paix et de la sécurité internationales, le Comité a décidé d'organiser un séminaire des experts de la sous-région en vue d'harmoniser leurs politiques nationales par rapport au Statut de Rome de 1998 créant la Cour pénale internationale.

g) Il a demandé aux pays membres qui ne l'ont pas encore fait de créer des comités nationaux de suivi des décisions du Comité.

## VIII. Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa dix-huitième réunion ministérielle à Bangui, en République centrafricaine dans la deuxième quinzaine du mois d'août, à une date à préciser.

## IX. Divers

Le Comité a exhorté les États membres à s'acquitter régulièrement de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités.

## **X. Commémoration du dixième anniversaire du Comité**

Les ministres et les chefs de délégation ont procédé à la célébration du dixième anniversaire de sa création à l'occasion de la dix-septième réunion ministérielle.

Les ministres et les chefs de délégation ont adopté à cette occasion une déclaration solennelle annexée au présent rapport, par laquelle ils rappellent l'importance du Comité comme cadre de concertation et d'élaboration des mesures de confiance entre pays de l'Afrique centrale. Ils remercient le Secrétaire général des Nations Unies et la communauté internationale pour l'assistance dont a bénéficié le Comité et ils réaffirment leur engagement à oeuvrer résolument à la mise en oeuvre effective des résolutions et décisions du Comité.

\* \* \*

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements à S. E. M. le Président de la République démocratique du Congo, le général major Joseph Kabila, au Gouvernement et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour en République démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 26 avril 2002

## Annexe

### **Déclaration de Kinshasa des ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

Réunis à Kinshasa à l'occasion de la dix-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale :

Les ministres et chefs de délégation des pays membres ont célébré le dixième anniversaire du Comité le 26 avril 2002.

Après avoir procédé à l'évaluation des activités du Comité pendant les 10 premières années de son fonctionnement, ils se félicitent de l'existence du Comité consultatif permanent, cadre de concertation en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale, et remercient vivement le Secrétaire général des Nations Unies de cette heureuse initiative qui a permis entre autres :

a) La création du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale;

b) La création du réseau des parlementaires de l'Afrique centrale;

c) La mise sur pied du Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale (MARAC) et de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC);

d) La conclusion du Pacte d'assistance mutuelle ainsi que du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale (COPAX).

Dans cet esprit, ils demandent aux États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier à brève échéance le Pacte d'assistance mutuelle entre les États d'Afrique centrale et le Protocole relatif au COPAX.

Conscients de l'importance des recommandations adoptées par le Comité au cours des 10 premières années, ils réaffirment leur engagement à :

- Dynamiser les activités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) notamment celles relatives à la promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région;

- Mettre en oeuvre le programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet 2001 à New York;

- Appliquer les recommandations de la Conférence sous-régionale sur la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, tenue à N'Djamena en octobre 1999;

- Mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans la sous-région de l'Afrique centrale, tenue à Bujumbura en août 2000;

- Appliquer les recommandations de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale, tenue à Kinshasa en novembre 2001;

- Verser les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la réalisation des activités du Comité.

Les ministres et chefs de délégation ont également procédé à la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans la sous-région.

À cet effet, ils expriment leurs vives préoccupations face aux situations de conflits armés persistant au sein de la sous-région du fait, entre autres : du non-respect de certains principes contenus dans les Chartes des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment :

- a) La non-ingérence dans les affaires intérieures des États;

- b) Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État;

- c) Le règlement pacifique des différends;

- d) L'intangibilité des frontières internationalement reconnues.

Ils réaffirment leur volonté de promouvoir le bon voisinage ainsi que le respect des principes évoqués ci-dessus.

Considérant la situation particulière qui prévaut dans certains pays membres du Comité, notamment au Burundi, en Angola et en République démocratique du Congo, ils se félicitent de l'évolution positive intervenue dans ces pays.

Concernant le Burundi, ils accueillent avec satisfaction la mise en place en novembre 2001 du gouvernement de transition issu des Accords d'Arusha, et exhortent les groupes armés à rejoindre les autres parties dans le processus de paix en cours.

S'agissant de l'Angola, ils se félicitent de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu le 4 avril 2002 entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Ils félicitent également le Gouvernement angolais de sa décision d'accorder une amnistie en vue de favoriser la réconciliation nationale.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, ils saluent la signature de l'accord politique pour la gestion consensuelle de la transition intervenue le 19 avril 2002 entre le Gouvernement, le Mouvement de libération du Congo et les autres composantes ayant pris part au dialogue intercongolais tenu à Sun City en Afrique du Sud, et exhortent les parties non signataires à adhérer au processus en cours.

Ils appellent l'ensemble des parties impliquées dans le conflit en République démocratique du Congo à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les ministres et chefs de délégation remercient S. E. le Président de la République démocratique du Congo, le général major Joseph Kabila, le Gouvernement ainsi que le peuple congolais pour l'accueil chaleureux et fraternel qu'ils leur ont réservé dans leur très beau pays.

Fait à Kinshasa, le 26 avril 2002

---